

Le CHU de Grenoble signe son Contrat Performance

Le contrat performance du Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble a été signé hier en fin de journée par Mr Jean DEBEAUPUIS, Directeur Général du CHU, Mr Denis MORIN, Directeur Général de l'ARS Rhône-Alpes et M. Christian ANASTASY, Directeur Général de l'ANAP.

Le Projet Performance : une transformation durable des établissements

Le Contrat Performance est la traduction de l'engagement des parties dans la **démarche d'amélioration de l'efficacité et de la qualité du service public** dans les hôpitaux. Il concrétise les orientations de la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires », du 21 juillet 2009, qui place la performance au cœur des politiques publiques pour répondre aux défis du système de santé.

Au cœur de la réforme du système de santé, l'ANAP est chargée, en collaboration étroite avec les ARS, d'aider les établissements de santé et médico-sociaux à améliorer leur performance. L'impact visé par le Projet Performance porte sur trois dimensions:

- la qualité de prise en charge des usagers
- les conditions de travail et l'attractivité pour les professionnels
- l'efficacité opérationnelle et financière

Le Projet Performance du CHU de Grenoble

Chaque projet performance est piloté par l'établissement, qui reçoit l'appui opérationnel de l'ANAP. La préparation du projet se décompose en :

- un diagnostic global,
- une priorisation des pistes de travail pour l'élaboration d'un plan d'action,
- une contractualisation tripartite entre l'Établissement, l'ARS et l'ANAP.

Le Projet Performance du CHU de Grenoble s'articule autour de **8 pistes de travail, regroupées dans 4 axes thématiques** :

- **Optimisation des processus organisationnels :**

Optimiser et maîtriser les plateaux techniques et prescriptions médicales : médicaments, consommables, actes de biologie et d'imagerie

Réduire les coûts d'achat via la mise en œuvre de bonnes pratiques

Réduire le coût des fonctions support

Améliorer le fonctionnement des blocs opératoires

Optimiser la prise en charge hospitalière afin de réduire la durée moyenne de séjour

- **Ressources humaines :**

Réduire l'absentéisme et le recours aux remplacements par l'intérim et les heures supplémentaires

- **Amélioration de la chaîne d'information médicale :**

Améliorer la qualité du dossier patient et le recueil de l'information permettant une juste valorisation de l'activité

- **Pilotage de la performance :**

Accompagner le pilotage des projets du « Contrat Performance »

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.anap.fr